SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE
11 MARS 2020
A LA SOUS-PREFECTURE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE

Membres en exercice : 95
Membres présents et représentés : 67

Le vendredi 28 février 2020 à 19 heures 30, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 20 février 2020.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**
Vu l'article 11 des statuts de l'EPAGE Largue, considérant que 54 Membres sont présents et 13 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/11/2020

Renaturation du Largitzenbach

Considérant la décision prise par le Comité Syndical le 7 avril 2017,

Considérant la nécessité de renaturer le Largitzenbach sur le ban communal de Moernach,

Considérant la dynamique agricole sur le secteur,

Le Comité Syndical DECIDE, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- d'inscrire la somme de 20 000 € au budget 2020 pour la renaturation du Largitzenbach à Moernach.

Suivent les signatures au Registre
Rendu exécutoire le 11.03.2020

Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 09 mars 2020

Le Président,
Daniel DIETMANN

EPAGE LARGUE

EPAGE LARGUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.